Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim
153, rue du Village
38370 SAINT-PRIM
Tel. 04 74 56 42 70
Fax 04 74 56 55 03
mairiedesaintprim@wanadoo.fr
http://saint-prim.fr/

Saint Prim, le18/05/2018

COMPTE RENDU

Vendredi 4 mai 2018 à 20h00
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Absent	
Michel CROS, 1er Adjoint	Présent		Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2ème Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3ème Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4ème Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Excusée	S. JODAR
Yoann CHARDON, Conseiller	Excusé	M. CROS	Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séance : *Stéphanie Jodar et Didier Gerin*

Invitée extérieure : Mme Julie PERIGORD – intéressée par la reprise du Fonds de Commerce « Le Carodam »

A la suite de la première séance de la vente aux enchères de ce fonds de commerce (le lundi 23 avril 2018 à 10h00) qui s'est terminée sans aucune proposition de reprise, une nouvelle séance de vente aux enchères est planifiée le mercredi 16 mai 2018 à 14h00.
C'est dans ce cadre que Mme Julie PERIGORD est venue présenter son projet de rachat du fonds de commerce « Le Carodam » :
Bar/Restaurant du mardi au samedi à partir de 6h00 du matin, dimanche ouvert jusqu'à midi,
Service midi + service sur réservation le soir,
Dépôt de pain / viennoiseries,
Etude de faisabilité pour être un point relais / colis,
Possibilité de repas à emporter (type traiteur) pour les repas de famille, baptême, anniversaire à partir de 20 personnes,
Pizzas sur place ou à emporter (le soir),
Une soirée à thème par mois….
Ensuite présentation des différents menus + prix associés.
Le nom du commerce pourrait être « Le St Prim ».

Après questions et échanges, Didier Gerin – maire informe Mme Périgord sur le fait que l'étage n'est pas exploitable ni habitable. Le point de la Licence IV est ensuite abordé avec la proposition de la commune de la racheter tout en autorisant l'exploitation dans ce commerce. Mme Périgord accepte cette idée de rachat de la Licence IV par la commune, point favorable pour réduire le coût d'acquisition du fonds de commerce.

Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2018 :

Après correction de quelques remarques reçues par mail + une demande de rajouter l'estimation de la CAF avec un commentaire associé,
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Fonds de Commerce « Le Carodam »:

Didier Gerin – maire lance un débat sur l'idée d'une acquisition par la commune du fonds de commerce dans sa totalité ou uniquement de la Licence IV. Après échanges, c'est la possibilité d'achat de la Licence IV qui se dégage tout en donnant le droit d'exploitation au futur repreneur du Fonds de Commerce – ce qui permettrait à la commune d'être définitivement propriétaire de cette Licence IV au cœur du village.
Didier Gerin sollicite donc le Conseil Municipal pour être mandaté afin de pouvoir proposer ce rachat (au prix estimé par le Liquidateur Judiciaire) au futur repreneur.
Adoptée à la majorité avec 3 abstentions.

2. Attribution des lots communaux sur le plateau de Glay :

Avant le lancement des débats, Didier Gerin – maire demande à Pascale Jury de ne pas participer à ce vote.
Didier Gerin – maire donne lecture de trois courriers. Le 1er courrier de Christophe MOLLARD qui libère les lots communaux AK 0162 – AK 0164 – AK 0165 – AK 0168 – AK 0169 sur le plateau de Glay, le courrier de l'EARL du Plateau (St Clair du Rhône) – David Bruyère qui est candidat à la reprise de l'ensemble de ces lots et le courrier de l'E.A. Jérôme Jury (St Prim) qui est également candidat à la reprise de l'ensemble de ces lots. Le Conseil Municipal avait donné la possibilité aux deux repreneurs potentiels de venir présenter leurs projets. Un des candidats n'étant pas disponible, le 2ème candidat n'est pas venu suivant la règle validée par le Conseil Municipal (en précisant que les candidats n'étaient pas intéressés par un partage des lots).
Pour ce vote, c'est la règle du vote à bulletin secret qui a été arrêtée :
Résultat du vote : 3 voix pour l'EARL du Plateau – David Bruyère et 10 voix pour l'E.A. Jérôme Jury.
Les lots communaux AK 0162 – AK 0164 – AK 0165 – AK 0168 – AK 0169 sont donc attribués à l'E.A. Jérôme Jury.

3. Structure Multi-Accueil 'Les Coquins d'Abord' à Saint Clair du Rhône:

Intervention de Daphné Gault – Adjointe en charge des relations avec l'école qui explique que la mairie de Saint Clair du Rhône a sollicité la commune de Saint Prim pour rejoindre l'entente entre les communes de Saint Clair du Rhône, des Roches de Condrieu, de Saint Alban du Rhône et de Clonas sur Varèze autour de la structure Multi-Accueil 'Les Coquins d'Abord'.
Ceci pour permettre à des familles de Saint Prim de bénéficier de ce service (avec un quota d'heures limité et des conditions d'accès bien spécifiques – passage devant une commission).
Concernant le quota d'heures, il est proposé 500 heures maximum pour une année scolaire (ce qui représente une participation de 1 500,00 € à 1 800,00 € pour la commune de St Prim).
Après échanges, débats, présentation de l'activité des 11 assistantes maternelles sur Saint Prim (avec 2 assistantes maternelles qui devraient prochainement arrêter), Didier Gerin – maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision de rejoindre l'entente (décision qui devrait nous permettre, à terme, de bénéficier de la prise de compétence de la Petite Enfance par la Communauté de Communes).

Adoptée à la majorité des membres présents et représentés avec deux contres et deux abstentions.

DG

4. **GEMAPI : Structuration de la gestion des rivières et de la lutte contre les inondations – Transfert de compétences visées par l'article L. 211-7 du code de l'environnement :**

Didier Gerin - maire donne lecture du courrier du Président de la CCPR – Francis Charvet qui précise, entre autres, la compétence GEMAPI.
Cette compétence GEMAPI s'articule autour de 4 missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les bassins hydrauliques étant différents des secteurs géographiques des EPCI, il a été décidé de créer un nouveau syndicat mixte ouvert intitulé le SIRRA (syndicat isérois des rivières – Rhône aval) constitué de 6 EPCI (dont la CCPR) et du Département de l'Isère (qui apportera toute son expertise à travers ses équipes techniques sur le principe de la mutualisation).
Côte CCPR, un agent avec un très bon niveau d'expertise a été affecté sur ce dossier GEMAPI.
Après échanges et débats, Didier Gerin – maire propose de valider ce transfert de compétences GEMAPI.

Adoptée à l'unanimité

Informations :

✓ **Point sur les commissions communales et syndicats intercommunaux**

Tour de table pour permettre aux différent(e)s animateurs (trices) de valider les dates et heures des commissions à venir.

✓ **Préparation de la commémoration du 8 mai + point sur le groupe de travail en charge des évènements et de la Commémoration à l'occasion du Centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre 1914-1918**

Point sur la logistique et les horaires de la commémoration du 8 mai 2018 avec un rendez-vous à 10h00 devant la mairie avant la cérémonie au Monument aux Morts en présence de la Muse Champêtre. A noter le passage dans les classes primaires, le 3 mai au matin, de nos deux maires honoraires Henri Gerin et Pierre Chatain, de Didier Gerin – maire et de Bernard Seemann – conseiller municipal (ces 4 personnes constituant le groupe de travail pour le 11 novembre 2018) pour sensibiliser les jeunes générations sur le 'devoir de mémoire'.

Concernant l'organisation des évènements et la commémoration à l'occasion du centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre 1914-1918, les préparatifs vont s'accélérer fin juin avec une rencontre entre le groupe de travail cité ci-dessus, l'Amicale des Anciens Combattants, la Muse Champêtre de Reventin-Vaugris, un représentant de la gendarmerie, un représentant des sapeurs-pompiers, des bénévoles de St Prim Cœur de Village, et les enseignants et enfants intéressés.

MAIRIE de SAINT PRIM 38 (Isère)

Prochain Conseil Municipal mardi 5 juin 2018 à 20h00
Séance levée à 23h21

Didier GERIN – Maire